

**Délibération N° 2018-64**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 28 septembre 2018,  
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 27 avril 2018**

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 27 avril 2018.

La présente délibération est approuvée à la majorité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents et représentés : 19

Dont :

Pour : 18

Ne prend pas part au vote : 1

Fait à Lyon, le 1<sup>er</sup> octobre 2018

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente  
Le Directeur Général des Services

Vincent FABRE  
Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.